

Guide des aides économiques

Zones de revitalisation rurales
Exonération d'impôt forfaitaire annuel (IFA)
pour les entreprises nouvelles



Direction Départementale
des Services Fiscaux de la Vendée

Objectifs

Soutenir la création d'activités dans les communes classées comme Zones de Revitalisation Rurale (ZRR) par une exonération de l'impôt forfaitaire annuel (IFA).

Bénéficiaires

Entreprises qui sont bénéficiaires de l'exonération d'impôt sur les bénéfices pour les entreprises nouvelles qui s'implantent en ZRR.

Montant

Exonération de l'impôt forfaitaire annuel au titre de la même période et dans les mêmes proportions que l'exonération d'impôt sur les bénéfices dont est déjà redevable l'entreprise.

Ce dispositif est accordé dans le respect du régime européen d'exemption par catégorie «de minimis» qui limite à 200 000 € sur 3 exercices consécutifs le montant total d'aides publiques accordé par entreprise.

L'IFA sera supprimé progressivement, en trois étapes :

- En 2009 pour les PME dont le CA est inférieur à 1,5 million d'euros ;
- En 2010 pour les entreprises dont le CA est inférieur à 15 millions d'euros ;
- En 2011 pour les entreprises toujours imposées à l'IFA.

Contacts

Direction des Services Fiscaux de la Vendée
Cité Administrative Travot
Rue du 93ème RI
85024 La Roche sur Yon Cedex
Tél. : 02.51.45.11.11 - Fax : 02.51.45.11.34
www.impots.gouv.fr